L’Arcom inflige 200.000€ d’amende à CNEWS pour « incitation à la haine » : une élue musulmane voilée symptôme du « Grand remplacement », l’islam une « religion de conquête » ou encore les émeutes du PSG et l’insécurité imputées à ceux « issus de l’immigration »

29/07/2026 à 18h39



Le régulateur de l’audiovisuel, l’Arcom, a sanctionné CNews à hauteur de 200’000 euros pour deux séquences en 2025 de nature à «inciter à la haine», selon une décision rendue publique mercredi. Sollicitée par l’AFP, la chaîne dans le giron du milliardaire conservateur Vincent Bolloré a indiqué faire «un recours devant le Conseil d’État».

Dans ces séquences, qui remontent à juin et septembre 2025, sont pointés notamment des propos d’Erik Tegnér, fondateur du

média identitaire Frontières et chroniqueur principal de l'émission «100% Frontières» sur CNews.

Dans la première étaient évoquées les violences à l'issue de la victoire du PSG en finale de la Ligue des champions. L'Arcom souligne que M. Tegnér a fait état d'une «dégradation de la situation sécuritaire dans l'ensemble du pays, imputée aux personnes issues de l'immigration» et a évoqué un «message» d'intimidation envoyé, selon lui, à la population française par les auteurs des violences.

Une vidéo du président du parti Reconquête, Éric Zemmour, issue des réseaux sociaux, a en outre été diffusée sans contradiction suffisante, juge l'Arcom. L'autorité relève qu'Erik Tegnér a lui aussi soutenu «l'emploi du terme de "barbares" au motif que les violences commises relèveraient d'un "problème civilisationnel"».

> *Le dérapage d'Erik Tegner (salarié de CNEWS selon l'ARCOM) le 2 juin 2025 sur CNEWS qui vient de valoir 200 000 € d'amende de l'ARCOM à la chaîne d'opinion d'extrême droite : pic.twitter.com/YvDAY1pRLP*
>
> *— Julien Pernici (@JulienPernici) July 29, 2026*

20 minutes

La seconde séquence épinglée a été consacrée aux propos d'une élue vêtue d'un voile lors d'une séance du conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean, en Belgique. Les intervenants sur le plateau de CNews ont «présenté la tenue et le comportement de l'élue» comme «symptomatiques d'un 'grand remplacement' également à l'œuvre en France», et Erik Tegnér a affirmé que «l'islam, ça reste une religion de conquête», souligne l'Arcom.

L'instance indépendante estime que ces deux séquences sont «de

nature à susciter des sentiments de peur et de rejet» et d’«inciter à la haine et à encourager des comportements discriminatoires». L’Arcom a infligé à la chaîne cette sanction pécuniaire du fait de «la nature et de l’ampleur des manquements» de CNews, et de précédentes sanctions de la chaîne pour les mêmes raisons.

Le Figaro